

N° 2019 – 03 – 11 : Vote du budget primitif 2019

Monsieur le maire présente le contenu détaillé du budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 118 300,00 €

Recettes : 107 528,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 293 723,00 €

Recettes : 293 723,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 118 300,00 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 118 300,00 € (dont 10 772,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 293 723,00 €

Recettes : 293 723,00 €

N° 2019 – 03 – 12 : Délibération portant sur la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire et prise en compétence facultative

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°3221/2016 du 08 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de commune « Val de Besbre-Sologne Bourbonnaise », de la Communauté de communes « Varennes Forterre » et de la Communauté de communes « Le Donjon Val Libre » et ses annexes 1, 2, 3 et 4,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/425 du 04 décembre 2018 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2019 portant sur la prise de compétence relative à l'organisation et la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire et ainsi sur la modification statutaire de l'EPCI,

Considérant que ladite délibération communautaire a été notifiée à la commune de Mercy,

Vu le projet de statuts modifiés annexé à la délibération susvisée,

Considérant que par application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI doit se prononcer sur la modification statutaire dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du conseil communautaire, dans les conditions de majorité requise, et qu'à défaut, la décision sera réputée favorable,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 mars 2019, le Conseil de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a décidé de prendre la compétence « Organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », d'approuver l'adjonction d'une nouvelle compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », au titre d'une

compétence facultative portant le n°10 dans les statuts de la Communauté de communes et d'approuver les statuts ainsi modifiés.

Monsieur le Maire expose la démarche de solidarité de la Communauté de communes au profit de l'ensemble de la population du territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire, par la mise en place d'une complémentaire santé communautaire.

En effet, le constat au niveau national du renoncement aux soins d'une partie de la population alerte des collectivités territoriales et leurs établissements publics. Par ailleurs, le succès du dispositif de la « Mutuelle communal » a entraîné une multiplication des projets partout en France, dans l'idée de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser l'accès aux soins pour tous. Aujourd'hui, les communes rurales comme les grandes villes proposent ce service à leurs habitants.

Ainsi, tous les habitants intéressés peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50% moins élevées pour le même niveau de prestations.

C'est un enjeu majeur de santé publique auquel la Communauté de communes souhaite répondre.

L'adhésion à une complémentaire santé communautaire doit permettre aux foyers du territoire de bénéficier d'un panel de garanties santé essentielles pour un tarif plus bas que lors d'une souscription individuelle, car il sera négocié pour un groupe d'habitants.

Les contrats pourront être signés entre l'organisme de mutuelle complémentaire santé retenu et les habitants, à l'issue d'une consultation lancée par la communauté de communes.

Après avoir donné lecture des statuts modifiés, et considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Monsieur le Maire soumet la présente décision au vote de l'assemblée délibérante.

Après délibérés, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Conseil de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire réuni en séance ordinaire le 18 mars 2019**
- **D'approuver le projet de statuts communautaires ci-annexé,**
- **De transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire**

Entretien monuments aux morts

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis de 1 729.02€ a été établi par l'entreprise Alissants Multi Service pour les travaux de restauration du monument. Les travaux comprennent la restauration des grilles, le nettoyage du monument et la peinture des noms. Monsieur le Maire confirmera le devis dans la semaine.

Maisons fleuries

La remise des prix pour les maisons fleuries aura lieu le vendredi 17 mai à 18h00 à la salle polyvalente.

Elections européennes

8h00-12h00	Guy BRENON	Jean VENUAT	Isabelle VIRMOUX
12h00-16h00	Annie LARONDE OU Mireille RENARD	Michel SANCIAUME	Alain NOËL
16h00-20h00	Régis CHAUSSIN	Jean-Rémi GUILLOU	Odile ROUCHON

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS
DU 12 AVRIL 2019**

N° d'ordre	Objet de la délibération
2019 – 03 - 10	Taux des taxes locales
2019 – 03 - 11	Vote du budget primitif 2019
2019 – 03 - 12	Délibération portant sur la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire et prise en compétence facultative

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DU 12 AVRIL 2019**

ELUS	SIGNATURE	
NOEL Yves Alain	Présent	
CHAUSSIN Régis	Présent	
BRENON Guy	Présent	
GUILLOU Jean Rémi	Présent	
LARONDE Annie	Absente	
MARIE Chantal	Absente	
RENARD Mireille	Pouvoir	M. VENUAT Jean
ROUCHON Odile	Présente	
SANCIAUME Michel	Présent	
VENUAT Jean	Présent	
VIRMOUX Isabelle	Présente	